

■ Blanchiment d'argent

Yves Nidegger revient sur le vote de jeudi au National

Le Conseil National a accepté jeudi la modification de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA), qui donne au Bureau de communication (MROS) le droit de transmettre des données directement aux administrations étrangères. En février déjà, M^e Lionel Halpérin tirait la sonnette d'alarme contre les implications de cette modification apparemment anodine (voir Tout l'Immobilier N° 664, du 4 février 2013), suivi du PLR Christian Lüscher. Président de la Commission du National qui avait examiné cet objet. Yves Nidegger a pour sa part tenté de mobiliser ses collègues pour protéger le citoyen contre l'arbitraire. Ces efforts n'auront pas suffi, mais, avec Christian Lüscher, il est au moins parvenu à susciter un débat animé au plénum du National.

- *Pourquoi vous êtes-vous opposé à la transaction internationale de données par le MROS?*

- Le MROS est l'équivalent de tout une série de bureaux de communication à l'étranger. Jusqu'à présent, la LBA mettait des limites à la communication entre cellules de renseignement financier, selon la terminologie du Groupe Egmont. Celui-ci est une amicale de barbouzes du renseignement financier, qui a exigé que le Parlement lève les obstacles à la communication internationale des données. Mais ses exigences vont plus loin que la seule suppression du contrôle du juge.

- *Qu'est-ce qui va changer au juste pour le MROS?*

- Le Groupe Egmont a obtenu deux choses, à commencer par la possibilité de poser des questions complémentaires, avec l'éventualité d'impliquer d'autres intermédiaires financiers que celui ou ceux qui ont fait l'annonce. Ensuite, le MROS est tenu de communiquer toutes les données, y compris l'identité des intermédiaires financiers. Si l'on a vraiment affaire à des clients de type mafieux, le danger pour l'intermédiaire financier est évident. Même si cela n'est pas dangereux et que le client est inoffensif, le problème de protection des données se pose avec acuité. C'est précisément pour cela qu'il existe une procédure d'entraide internationale, avec des garanties que le Groupe Egmont veut maintenant faire abolir. Cela a pour consé-

quence que le MROS devient indépendant et qu'il peut traiter l'information comme il l'entend.

- *Mais n'est-ce pas justifié par l'enjeu?*

- Imaginez qu'on demande la même chose dans un autre domaine, par exemple l'aide sociale, dès lors que l'on soupçonnerait une fraude impliquant un étranger. La gauche hurlerait à la violation des droits de l'homme et du droit international. Avec la modification de la LBA, la loi ne sera plus appliquée aux bandits, mais à tout le monde, dans la mesure où chacun est concerné par l'évasion fiscale. Avoir accepté la modification proposée, c'est comme avoir voté un budget d'armement sans connaître la cible.

- *La Suisse aurait-elle eu beaucoup à perdre en cas de rejet?*

- Non, elle se plie à l'exigence d'autres pays, pour qui la soustraction fiscale est importante. D'ailleurs, la liste des pays membres du Groupe Egmont commence par l'Albanie et l'Afghanistan. La Suisse avait jusqu'en juin 2013 pour changer sa loi, sinon le MROS aurait été suspendu. La menace ne paraît pas sérieuse, mais elle fait très peur à notre gouvernement. Aucun autre pays n'a fait l'objet d'un tel ultimatum. Les gens partent de l'idée que la Suisse serait membre d'une organisation internationale envers laquelle elle aurait des devoirs. Or, le Groupe Egmont a seulement un statut



▶ Yves Nidegger.

d'observateur auprès du GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, organisme intergouvernemental).

- *Quel accueil le Parlement a-t-il réservé à la modification de la LBA?*

- Le Conseil des Etats avait accepté ce texte à l'unanimité. Ensuite, dans le cadre de la Commission du National que je préside, l'administration avait été convaincante. La LBA, ainsi va l'argument, n'est pas l'endroit où il faut résister, car elle vise le terrorisme et la criminalité organisée. En tant que président de la Commission, j'étais le seul à ne pas vouloir entrer en matière. J'ai donc déposé une proposition de non-entrée en matière au plénum, mais elle n'a pas recueilli la majorité. Seuls l'UDC, quelques PLR et une poignée de PDC ont voté contre la modification de la LBA.

- *Christian Lüscher a pourtant tenté de mobiliser le PLR...*

- Christian Lüscher a essayé de faire bouger son groupe. Son idée était de déposer un amendement qui aurait entraîné la modification du texte, donc la suspension de la Suisse par le Groupe Egmont. Il demandait des garanties procédurales, car la loi va servir à ne plus passer par l'entraide pénale qui, elle, comporte des voies de recours. Mais cela non plus n'a pas été accepté.

- *Alors, s'agit-il d'une défaite sur toute la ligne?*

- Non, parce qu'il y a eu un véritable débat et qu'une opposition s'est manifestée. Il y a maintenant des gens qui ne veulent plus accepter cette capitulation au pas de charge que je dénonçais le 11 mars devant le «Lobby des citoyens» (voir article ci-contre). C'est un tournant par rapport à l'idée reçue que nous devons toujours être de bons élèves et faire ce qu'on nous demande.

- *Que pensez-vous de l'interdiction des paiements en espèce au-dessus de 100 000 francs dans l'immobilier ?*

- Je n'aime pas ces restrictions. En France, le président Hollande veut interdire les paiements en espèces au-dessus de 500 euros. Quand on entre dans cette logique, on aboutit à des aberrations de ce genre. On commence avec de gros montants, à 100 000 francs; ensuite, le seuil va baisser. ■

Mohammad Farrokh